

M.A.P.A - Marché A Procédure Adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de ville – 9 Place Carami – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.17.
Email : dcp@brignoles.fr

Objet de l'accord-cadre : PRESTATIONS D'ANALYSES DE SURFACES ET DE PRELEVEMENTS ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE SUR 4 ANS.

Type d'accord-cadre : Accord-Cadre mono attributaire à bons de commande de prestations de services.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Caractéristiques de l'accord-cadre :

Les prestations consistent principalement à effectuer deux types de prélèvements, à savoir des prélèvements de surfaces et des prélèvements alimentaires dans les différentes cuisines municipales, conformément à la réglementation en vigueur en la matière.

Le prestataire retenu aura également une mission de conseil auprès de la direction du service qui se traduit par un accompagnement dans la mise en œuvre du plan de contrôle, une explication des résultats, une aide à l'identification de la cause de résultats non satisfaisants et à la recherche de process de fabrication plus pertinents.

Le montant maximum annuel de commande s'élève à 8 000 € HT (soit sur 4 ans en cas de reconduction : 32 000 € HT).

Le marché commence à sa date de notification ou à la date indiquée dans le courrier de notification. Sa durée est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

Toutes les prestations de prélèvement s'exécuteront sur le territoire de la Commune de Brignoles.

Les lieux d'exécution des prestations seront précisés sur chaque bon de commande.

Code NUTS : FRL05

Code CPV : 85111820-4 (Services d'analyses bactériologiques).

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre

Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 16 Février 2024 à 17 heures.

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de candidature DUMES S : Identifiant **zxejaraa**

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique.

Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du présent marché au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.
- Présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Fournir si possible des attestations de bonne exécution. Les références présentées doivent porter sur des prestations similaires à l'objet du marché.
- Ensemble des accréditations alimentaires et autres détenues par le candidat (Article 1.2 du C.C.T.P).

N.B. : Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Prix des prestations : 55 % - Valeur technique : 45 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif et technique : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus ou directement sur la consultation du site www.marches-securises.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 24 Janvier 2024